

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### LOCATION DE MOBIL-HOME

1. Toute réservation ne peut être cédée sans l'accord du loueur.
2. Le nombre de locataires précisé sur le contrat de réservation doit être respecté et en aucun cas ne peut dépasser la capacité d'accueil sans accord. Toute installation complémentaire ou véhicule supplémentaire sera facturé.
3. La réservation devient ferme à réception du contrat de réservation, daté, signé, précédé de la mention « lu et approuvé », et accompagné du règlement correspondant, et dès le retour de la lettre de confirmation signé par le camping. L'acompte sera déduit du séjour. **Le solde devra être réglé à l'arrivée avant l'entrée dans la location.**
4. Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le bon de réservation (en cas d'arrivée après 19h30, merci de prévenir le camping) ; Un délai de 24h est accordé; passé ce délai et sans avis notifié au loueur, la réservation sera annulée. Aucune déduction n'est accordée en cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.
5. La location pourra être occupée en pleine saison **le jour de l'arrivée à partir de 16h le samedi** et devra être libérée **le jour du départ le samedi avant 10h.** En basse et moyenne saison, possibilité d'arrivée et de départ n'importe quel jour de la semaine, suivant disponibilités et accord du camping.
6. Les draps et linge de toilette ne sont pas fournis. Possibilité de location de draps et serviettes sur les périodes hors juillet août sur demande anticipée.
7. **Une caution de 200 €** devra être payée à l'arrivée et sera rendue à la fin du séjour après inventaire et déduction faite de matériel cassé ou manquant.. La location devra être restituée dans un parfait état de propreté. Un forfait ménage de 50 € est possible sur demande.

### LOCATION CARAVANE

1. Mêmes conditions que pour les mobil-homes
2. **Caution de 100 € à l'arrivée.** Restitution du matériel propre.

### EMPLACEMENT CAMPING

1. La réservation devient ferme à réception du contrat de réservation, daté, signé, précédé de la mention « lu et approuvé », et accompagné du règlement correspondant, et dès le retour de la lettre de confirmation signé par le camping.
2. Le règlement total du séjour s'il n'a pas été effectué à l'entrée, se fera au plus tard la veille du départ en fonction des dates de réservation. (le séjour sera entièrement dû en cas de départ anticipé).
3. **Les arrivées et les départs peuvent se faire n'importe quel jour.** En pleine saison l'emplacement est disponible à partir de 12h mais en dehors de juillet août, possibilité d'arriver plus tôt. L'emplacement doit être libéré le jour du départ avant 12h.

### DIVERS

1. Les visiteurs doivent se présenter à l'accueil et laisser leur véhicule à l'entrée.
2. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas autorisés sur le Camping .
3. Toute personne séjournant au camping doit respecter le règlement intérieur.
4. Le client doit être assuré en responsabilité Civile, ainsi que d'une assurance pour le matériel. En cas de vol, perte, dommage, le camping décline toute responsabilité.
5. En cas de litige avec le camping, le client peut recourir à un médiateur de la consommation pour le résoudre de façon amiable, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation. Les coordonnées du médiateur sont :

Médicys

73 Bld de Clichy 75009 PARIS

Mail : contact @medicys.fr

Tel : 01 49 70 15 93